



Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés

La commune s'était engagée, et pourtant...

Lors du déclassement d'une partie de l'Espace Naturel Sensible pour le projet Loisium, une convention a été signée (en mai 2009) entre le Conseil général et la commune de Voegtlinshoffen selon laquelle : « **Quelle que soit l'issue du projet de construction** du complexe hôtelier, et dès le déclassement partiel de l'ENS, **la commune s'engage** à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes : **réhabilitation de l'ancienne carrière par la démolition des anciens abris d'exploitation...** ». Et plus loin : « La commune procédera à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ... **au plus tard fin 2010.** » Le déclassement est effectif mais la contrepartie... ?

Comptes rendus des Conseils municipaux de Voegtlinshoffen

Décidément, les citoyens sont tenus à l'écart des informations qui les concernent directement. Comment se fait-il qu'il faille régulièrement demander que les comptes rendus soient mis en ligne sur le site internet de la commune ?

Point juridique Loisium

L'association Nartecs a déposé un pourvoi au **Conseil d'État** contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy (du 10 mars 2016), au sujet du permis de construire modificatif accordé par la commune de Voegtlinshoffen à la SAS Loisium. La commission d'admission des pourvois du Conseil d'État a fait savoir le 8 février qu'elle avait admis ce pourvoi. L'affaire suit son cours.

Humour noir ou Confiance aveugle

Savez-vous danser le tango alsacien ? Il ressemble un peu au fameux dialogue normand (P'têt ben qu'oui, p'têt ben qu'non). Pour suivre le dossier de la fermeture de Fessenheim, il vaut mieux connaître cette danse. Donc ce type de tango c'est simple : trois pas en avant, puis deux pas dans l'autre sens et encore un en arrière... En effet, M. Hollande a eu quelques scrupules à partir sans avoir fait avancer une promesse emblématique de son quinquennat. Il a eu des vellétés de fermeture, mais le conseil d'administration d'EDF a bien rouvert la porte en décidant certes une éventuelle fermeture, mais en restant dans le parfait flou pour sa date effective. M. Hulot notre nouveau ministre de la transition énergétique promet lui aussi la vraie de vraie fermeture. Si seulement !

Nous, pauvres citoyens, préférons nous placer à la suite de St Thomas : nous ne croirons que ce que nous verrons !

Attitudes Citoyennes

Ce petit papier rempli de tant de mots, comme tous les précédents, se veut une ouverture à la réflexion, une information complémentaire, différente ...

Libre à chacun d'y donner le sens qu'il souhaite ... (bon ou mauvais).

Il est un sujet, une pollution, dont peu se préoccupent, alors qu'un Français sur deux dit en souffrir : les nuisances sonores.

Il suffit de poser deux questions :

- Aimez-vous le bruit ?
- A votre avis, le bruit est-il favorable au bien-vivre ensemble ?

Être citoyen, n'est-ce pas un engagement de tous les jours, qui prend notamment en compte la qualité de l'environnement sonore de chacun ?



Libellules et pesticides : cohabitation contre-nature

Époustouflant non-sens de la route des vins

Nartecs avait, à l'époque du Rallye de France, alerté sur les nuisances et la gabegie financière bien avant que les promoteurs du rallye eux-mêmes ne viennent soudainement à y renoncer.

Où sont aujourd'hui les décideurs engagés de l'époque, alors que la route des vins qui traverse nos villages voit passer régulièrement une circulation de plus en plus dense, source de pollution de l'air et de nuisances sonores ?

Chacun fait du bruit, chacun a besoin de se déplacer, mais tout est question de mesure. On a vu très récemment une centaine de motos venir se rassembler autour d'un barbecue. La discrétion et l'attention aux riverains dont les motards ont fait preuve est suffisamment rare pour être notée ici : ils ont roulé lentement et avec précaution dans la traversée des villages. Rien à voir avec les rallyes tonitrueux de véhicules plus ou moins anciens dans nos rues, aussi bien en semaine que le week-end !

Le stationnement anarchique dans la traversée d'Obermorschwihr, de Husseren ou de Voegtlinshoffen commence à exaspérer. Il est même dangereux lorsqu'il s'agit de semi-remorques en livraison devant l'une ou l'autre exploitation, qui obstruent un sens de circulation, mettant en danger ceux qui doivent se déporter sur la voie de gauche pour passer, en plein virage, sans visibilité. Ce déni des problèmes de sécurité quasi quotidiens inquiète d'autant plus que le trafic ne va faire que croître avec l'expansion en cours de certaines entreprises.

La lassitude des riverains est significative, lorsque le défilé des camions se fait récurrent. 82 passages ont été comptabilisés par un riverain en quelques heures.

Et encore, il n'y a pas le Loisium !

Le développement profite à quelques-uns.

Combien de temps la majorité acceptera-t-elle de subir ?

Des dépassements sur la 3^e voie ont été vus dans la montée du CD1bis. Quelle 3^e voie ? demanderez-vous. Le trottoir opposé, sur lequel il est devenu dangereux de se promener ! On ne dirait pas que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h. Ou encore, un dimanche soir, un rodéo moto bruyant et pétaradant sur cette même portion ; spectacle navrant sur une roue au milieu de la circulation, debout sur la selle, les bras en croix à invoquer on ne sait quel dieu du pétrole.

La vaisselle vibre dans les salons, et l'insécurité devient sujet de conversation à la sortie de la messe.

Voilà ce que deviennent notre quotidien et notre qualité de vie tandis que d'aucuns encouragent ce type de développement touristique. Jusqu'où ?



Dans cette démarche initiée par la Région Alsace et l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis 2005, les communes qui signent une charte régionale, se voient attribuer 1, 2 ou 3 libellules en fonction de leur engagement de réduction des pesticides, et donc de protection de nos ressources en eau. D'ailleurs Voegtlinshoffen tire son

épingle du jeu avec 3 libellules depuis 2016. Panier plein à 3 points, et avantage à Voegtlinshoffen, alors qu'Eguisheim, ville de basket et de tourisme, n'en a que 2. Le pape qui veille sur ce village aurait-il moins de pouvoir que Bacchus ?

La libellule étant un symbole de la bonne santé des milieux humides, il est vrai qu'avec la mare naturelle sur le site du Loisium, et les mares créées artificiellement sur le site de l'ancienne carrière, ce petit et élégant insecte peut y batifoler en toute quiétude.

Informations citoyennes

Connaissez-vous la CADA ?

Il s'agit de la Commission d'accès aux documents administratifs à laquelle tout citoyen peut faire appel lorsqu'il n'obtient pas d'une administration la communication des documents qu'il est en droit d'obtenir. NARTECS a hélas été obligée plusieurs fois de recourir à cette commission.

Subvention du Conseil régional à la SAS Loisium : Curiosités !

Après deux courriers adressés au Conseil régional, restés sans réponse (en décembre 2016 et février 2017), Nartecs a fait appel à la CADA. Comme par enchantement, quelques semaines après l'accusé de réception par la CADA de notre courrier, nous avons reçu une réponse du Conseil régional :

- Une **partie de la subvention** allouée par la Région à la SAS Loisium a **d'ores et déjà été versée** pour un montant de **95 458, 48€** (soit 7,5% du montant total de la subvention), suite à diverses opérations dont les travaux de terrassement sur le site du complexe (et alors même que le projet est contesté devant les tribunaux).

- L'attribution des aides de la Région à l'hôtellerie familiale et indépendante (selon le dispositif en vigueur au moment de son attribution) répond à des **critères** bien précis : elle s'applique aux établissements existant préalablement. Il est ainsi stipulé notamment que « Les établissements classés 4* avant investissement et souhaitant bénéficier d'une aide publique **pour de nouveaux travaux de modernisation** feront l'objet d'un examen au cas par cas (les 4* luxe ne sont pas éligibles). »

En quoi le complexe Loisium entre-t-il dans le cadre de « nouveaux travaux de modernisation » ? De l'argent public a donc été attribué, alors que le projet **n'entre pas dans les critères d'attribution** en vigueur au moment de l'attribution, et le versement de la totalité de la subvention est toujours à l'ordre du jour (la prolongation de ladite subvention a été votée en mai 2016).